



Fiche n° 1

CANDIDATURE A L'ENTREE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL POUR LES COLLEGES GUILLEMINOT ET ROBESPIERRE CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1 - Fiche de présentation du dossier (cette fiche) (fiche n° 1)
- 2 - Fiche personnelle à remplir par les Parents (fiche n° 2)
- 3 - Fiche scolaire à remettre au Directeur d'Ecole ou au chef d'établissement actuel (fiche n° 3)
- 4 - À l'issue des opérations de recrutement et si le candidat est déclaré reçu, il vous sera demandé une attestation médicale et un électrocardiogramme (établi par un médecin agréé de la médecine du sport) en cas de réponse positive de la direction académique (les imprimés vous seront fournis ultérieurement, fiche n° 4).
- 5 - Fiche sportive à remettre à l'entraîneur du club où l'enfant est licencié (fiche n° 5). Cette fiche est à retourner directement au collège par l'entraîneur du jeune joueur.
- 6 - Convocation aux tests sportifs. (fiche n° 6)

**Aucun rappel ne sera envoyé.
Ce document vous est destiné et doit être présenté le jour des tests.**

- 7 - Joindre **OBLIGATOIREMENT** la photocopie du bulletin scolaire du 1^{er} trimestre 2020/2021. Le bulletin du 2^{ème} trimestre devra nous parvenir dès que possible
- 8 - 1 enveloppe autocollante timbrée à 1.28 € (tarif en vigueur).
1 enveloppe A4 autocollante timbrée à 2.56€ (tarif en vigueur).
Ces enveloppes seront libellées à votre adresse.
- 9 - Joindre la photocopie de la licence en cours de validité.
- 10 - Informations communes aux collèges Guilleminot et Robespierre, tous deux labélisés PPF, sur le fonctionnement de la section sportive football (fiche n° 7)
- 11 - Informations générales sur le fonctionnement des sections sportives (fiche n° 8)
- 12 - Fiche de vœux et avis de la Commission (fiche n° 9)

Les différentes pièces du dossier :

DATE LIMITE DE RETOUR : le plus tôt possible, et avant le mercredi 31 mars 2021

NB : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

DOSSIER DE CANDIDATURE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Les tests d'entrée en section sportive sont communs entre les deux établissements scolaires ayant comme club support : USLD. C'est pourquoi vous pouvez déposer vos dossiers dans les deux établissements dont les adresses sont mentionnées ci-dessous :

- Collège GUILLEMINOT rue des arbres B.P. 2078 59376 DUNKERQUE CEDEX 1
- Collège ROBESPIERRE rue Maurice THOREZ SAINT-POL-SUR-MER 59430 DUNKERQUE

(Fiche personnelle à remplir par les Parents)



PHOTO
à coller ici

NOM :

PRENOM :

LICENCE AU CLUB DE :

DATE DE NAISSANCE :

Né(e) à :

NOM DU COLLEGE DE SECTEUR :

Nom -prénom et Adresse des Parents :

Ville :

Code Postal :

N° de téléphone des Parents : - Tel domicile :

- Portable :

- e-mail :

Profession du père :

Profession de la mère :

N° de Sécurité Sociale :

Clinique ou hôpital dans lequel sera envoyé l'élève en cas d'accident ou de maladie :

Régime demandé : DEMI-PENSIONNAIRE

INTERNE

Signature des Parents



FICHE SCOLAIRE

Dunkerque

Cette fiche est à remplir par le Chef d'Etablissement d'origine ou le directeur d'école et à retourner directement au

- Collège GUILLEMINOT rue des arbres B.P. 2078 59376 DUNKERQUE CEDEX 1
Et/ou au
- Collège ROBESPIERRE rue Maurice THOREZ SAINT-POL-SUR-MER 59430 DUNKERQUE

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM et ADRESSE de l'établissement d'origine :

- Situation actuelle : Classe :

LV1 :

LV2 :

- Orientation prévue pour l'année scolaire prochaine : Classe :

LV1 :

LV2 :

- Avis du Conseil de Classe :

Conduite :

Travail :

Capacités intellectuelles :

Possibilité de progrès :

Appréciation générale :

Pensez-vous que l'entrée dans une Section Sportive Scolaire puisse avoir une influence bénéfique sur le comportement scolaire de l'élève :

Avis du Professeur d'E.P.S. ou de l'instituteur :

Avis du Chef d'Etablissement ou du directeur d'école :

Cachet de l'établissement

Le Chef d'Etablissement,
(Signature)



FICHE SPORTIVE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

cette fiche doit être remplie par l'entraîneur du candidat et signée par le Président du club.

Le Club l'enverra directement au :

- Collège GUILLEMINOT rue des arbres B.P. 2078 59376 DUNKERQUE CEDEX 1
Et/ou au
- Collège ROBESPIERRE rue Maurice THOREZ SAINT-POL-SUR-MER 59430 DUNKERQUE

NOM :

PRENOM :

Nom et Adresse du Club :

POSTES OCCUPES : PRINCIPAL :

SECONDAIRE :

NOM DE L'ENTRAINEUR ET N° DE TEL.....

AVIS DE L'ENTRAINEUR	EXCELLENT	BON	MOYEN	INSUFFISANT
ASPECT MENTAL				
Travailleur(goût de l'effort)				
Attention concentration				
Compétiteur				
ASPECT PHYSIQUE				
Endurance				
Vitesse				
ASPECT TECHNIQUE				
ASPECT COMPREHENSION DU JEU				

Etat d'esprit (exigence de camaraderie) :

.....
.....

Points forts :

.....

Points faibles :

.....

Potentiel - possibilités - marge de progression :

.....

CACHET

Signature du Président du club,

Signature de l'Entraîneur,



Fiche n°6

aux Parents des
candidats à l'entrée
en Section Sportive Scolaire Football 2021/2022

OBJET : CONVOCATION TESTS SPORTIFS

Candidature à l'entrée en Section Sportive Scolaire Football - rentrée 2021

Madame, Monsieur,

Les épreuves du concours d'entrée à la section se dérouleront à la Ferme MARCHAND, 77 rue Edmond Flamand, SAINT-POL-SUR-MER, 59430 DUNKERQUE, de la manière suivante :

Il est impératif que les garçons , 3-4 jours avant le concours, ne participent à aucune compétition (Match, Tournoi, Entraînement ...). Ceci dans le souci d'éviter une blessure ou une fatigue qui pourrait nuire aux performances lors des tests d'entrée.

► pour les élèves qui seront scolarisés en 6^{ème} ,5^{ème} ou en 4^{ème} :

JEUDI 8 AVRIL 2021

De 9h00 à 16h00

Pique nique à prévoir

Ferme MARCHAND, 77 rue Edmond Flamand, SAINT-POL-SUR-MER, 59430 DUNKERQUE

Sélection commune pour les Collèges Robespierre et Guillemot. Si vous postulez aux deux sections sportives merci d'indiquer vos vœux sur la fiche n°9:

Tenue obligatoire : tenue de footballeur, une gourde, une tenue de rechange pour le pique nique du midi.

- Liste des tests (fiche n°6 bis)

La Commission sportive qui détermine les admissions, se réunira le 12 avril au collège Robespierre. Les résultats de la Commission d'Admission vous parviendront directement **par mail le 13 avril à 12h00.**

Les coordinateurs de sections sportives.

N.B. : Cette lettre a valeur de CONVOCATION. Les élèves candidats sont attendus à la Ferme MARCHAND au jour et heure indiqués.

LISTE DES TESTS FOOTBALL
(effectués lors du concours d'entrée)

(POSSIBILITE D'AMENAGEMENT EN DERNIERE MINUTE)

Matin : technique, aptitude physique sur le plan individuel.

Après-midi : jeux à effectif réduit, matches sur les plans collectifs.

N.B. Les tests de sélection correspondent aux attentes fédérales (FFF)

L'encadrement des tests seront assurés par les référents pédagogiques, les référents techniques et entraîneurs des sections sportives scolaires des collèges Guillemillot et Robespierre. Les cadres techniques fédéraux du district Flandres seront également présents et participeront aux évaluations lors de cette journée de détection.



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

OBJECTIFS :

L'objectif de la section sportive scolaire football est de suivre normalement des études scolaires et de pratiquer régulièrement une activité football en suivant 2 séances d'entraînement hebdomadaire de deux heures sur le temps scolaire. Les heures de section sportive sont des enseignements de complément (Nouvelle réforme du collège). Pour cela un suivi scolaire concernant votre enfant sera quotidiennement réalisé :

- 1) Suivi de son travail et de son attitude en classe et au collège.
- 2) Suivi de ses résultats scolaires et mise en place de dispositifs d'aide en relation avec la famille, les professeurs de votre enfant et l'équipe éducative du collège.
- 3) Accompagnement personnalisé

FONCTIONNEMENT :

- CONCOURS D'ENTREE :

Des exercices mesurant les capacités physiques, les qualités techniques ainsi qu'une observation en situation jouée seront effectués durant les tests d'entrée.

- **ADMISSION :** Les candidats retenus après appréciation des données scolaires et tests sportifs seront orientés sur l'un des deux établissements en fonction de leurs choix et des possibilités d'accueil. Ils recevront alors les dossiers d'inscription pour la rentrée 2021/2022.

- LES OPTIONS SCOLAIRES :

Les options scolaires assurées sont :

1ère langue vivante : Anglais obligatoire

2ème langue vivante : Espagnol obligatoire

Les options conseillées au Lycée Jean Bart (lycée de secteur des collèges Guillemainot et Robespierre) pour permettre aux élèves sportifs d'assister aux entraînements sont, en seconde de détermination : LV2 (Espagnol de préférence). Les langues vivantes étudiées sont les mêmes qu'au collège.

- SCOLARITE ET ENTRAÎNEMENT :

Les élèves suivent les cours tout à fait normalement, avec pour seule contrainte le fait d'être libérés pour participer aux entraînements.

Pour les élèves du collège, le volume d'entraînement est d'environ 3h/semaine auxquelles il faut ajouter l'entraînement Club, le match du week-end et les heures d'EPS.

- ORIENTATION :

La situation de l'élève dans la section fait l'objet d'une concertation avec la famille. Seront évoqués : sa motivation, son attitude et son état d'esprit, ses performances scolaires et sportives, ses objectifs et son projet. L'intérêt porte sur le fait que les élèves bénéficient de deux entraînements sur temps scolaire et qu'après ceux-ci il devra se consacrer uniquement à ses études. L'orientation au niveau scolaire relève de la procédure normale.

- ENCADREMENT :



Pilotage des sections : Principal Collège Robespierre et Principal Collège Guilleminot

Référent pédagogique : Collège Robespierre : M. David DENYS

Collège Guilleminot : M. Jean Luc DUPOND

Référent technique pour les deux établissements : M. J.C DELGRANGE

Éducateur(s) Sportif : USLD, diplômé d'état.

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

INFORMATIONS GENERALES

Les Sections Sportives Scolaires ont pour objectif de permettre à un élève doué pour le sport et d'un bon niveau scolaire de concilier la poursuite d'études générales normales avec la pratique d'un entraînement de haut niveau. **L'élève en section sportive doit être licencié(e) auprès d'un club sportif affilié à la Fédération Française de Football.**

ORGANISATION GENERALE :

- Les élèves du collège Guillemillot doivent être demi-pensionnaires ou internes.
- Les élèves du collège Robespierre peuvent être externes ou demi-pensionnaires (internes en projet)
- Le repas de midi est pris en commun avec tous les élèves du collège (sauf le mercredi).
- Pour les internes, le petit déjeuner, le repas du soir et celui du mercredi midi sont pris au lycée Jean Bart.
- Ils suivent normalement les cours d'enseignement général comme les autres élèves.
- Les horaires des cours sont aménagés de telle manière qu'ils puissent bénéficier d'un entraînement régulier, compatible avec les exigences de la pratique du sport à haut niveau. Les élèves sont répartis en quatre groupes de niveau 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et s'entraînent sur les installations du Stade Tribut (terrain synthétique) pour le collège Guillemillot et à la ferme Marchand (terrain synthétique) et au stade Romain Rolland (terrain herbe) pour le collège Robespierre.

ADMISSION ET MAINTIEN DANS LA SECTION 6EME ET 4EME ::

- L'admission conditionnée à l'obtention de la dérogation réunissant des représentants de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Fédération concernée. Cette Commission examine les dossiers sportif et scolaire du candidat et se prononce sur les capacités de l'élève à satisfaire aux exigences de la section.

Le comportement, l'évolution scolaire de chaque élève seront évalués chaque année et amèneront la Commission sportive à statuer sur chaque cas. Cela pour pouvoir continuer en section sportive l'année scolaire suivante.

TRAVAIL ET DISCIPLINE :

L'élève a été volontaire pour entrer dans la section et, à ce titre, il s'engage à respecter un contrat moral : apporter le même sérieux sur le plan scolaire et comportemental que sur le plan

sportif. L'esprit du projet éducatif de la section football est tourné vers la bonne application de ce contrat .

L'admission est prononcée pour la durée d'une année renouvelable si l'élève donne satisfaction tant sur le plan scolaire que sportif ou disciplinaire .Il est bien évident que s'il le faut (soucis scolaires, disciplinaires ou sportifs), l'admission sera remise en question au cours de l'année. Dans le cas où l'élève n'est pas amené à poursuivre sa scolarité en section sportive (en cours d'année ou à la rentrée scolaire suivante), il devra retourner dans son collège de secteur.

N.B. : La présence aux séances d'entraînement est obligatoire. Toute absence doit être excusée par le biais du carnet de liaison (visa de la vie scolaire).

CONTROLE MEDICAL :

Une visite médicale annuelle est obligatoire. Elle est à la charge de la famille une fois par an. Un électrocardiogramme obligatoire doit être fait à l'entrée en section, il est valable 3 ans. Il vous appartient de faire l'examen médical spécifique chez un médecin agréé par la ligue du sport - examen à effectuer avant la nouvelle rentrée scolaire. (Fiche n°4 qui vous sera transmise après l'admission en section sportive)

INTERNAT

L'internat est situé dans l'enceinte du Lycée JEAN BART et les élèves de la section doivent se conformer au règlement de cet établissement. Chaque interne doit fournir les coordonnées d'un correspondant local qui puisse l'accueillir en cas de problème particulier (maladie, grève, compétitions, etc...). Les familles doivent étudier cette question avec le club-support. L'internat est fermé du samedi midi au lundi matin.

Le régime des élèves est soit demi-pensionnaire soit interne. L'internat est celui du Lycée Jean Bart. A titre informatif, les frais d'internat 2020/2021 s'élèvent à 1993€ (internat à partir du dimanche soir + repas du midi au collège le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

NB : Seuls les élèves scolarisés en 4ème et 3ème peuvent bénéficier de l'internat.

TRANSPORTS :

Gratuité sur le réseau DKBUS. Hors réseau DKBUS, possibilité de faire une demande de prise en charge de transport scolaire sur le site internet de la région Hauts de France

LICENCE UNSS

La licence UNSS est obligatoire pour tous les élèves inscrits en section sportive. Son coût moyen est d'environ 20€ et peut varier selon les établissements.

EQUIPEMENT :

Chaque élève se verra proposer l'achat d'un « paquetage » aux couleurs de la section, pour le prix d'environ 150€.

Coordonnées complètes des établissements

COLLEGE GUILLEMINOT

Rue des Arbres

B.P. 2 078

59376 DUNKERQUE CEDEX 1

☎ 03 28 65 88 10 📠 03 28 66 06 09

e-mail : ce.0592713d@ac-lille.fr

COLLEGE ROBESPIERRE

Rue Maurice Thorez

Saint-Pol-sur-Mer

59430 DUNKERQUE

☎ 03 28 64 57 45 📠 03 28 60 05 72

e-mail : ce.0590200x@ac-lille.fr

FICHE DE VŒUX ET AVIS DE LA COMMISSION*A rendre obligatoirement à la restitution du dossier de candidature*

Les tests et la commission de sélection sont communs au collège Guillemillot et au collège Robespierre, sections labélisées Plan de Performance Fédérale

Club support :



Cette fiche est à déposer pour la candidature de :

NOM : _____ Prénom : _____ date de naissance : __/__/____

A l'entrée en section sportive en classe de _____

	Candidature	Si la candidature concerne les 2 collèges , merci de les classer par ordre de préférence (1 /2)	Décision de la commission
Collège Guillemillot	OUI / NON*		
Collège Robespierre	OUI / NON*		

*Barrer la (ou les) mention(s) inutile(s)

Signature du président de la commission :

Veillez noter qu'un candidat ne peut être retenu sur la liste d'un établissement qu'il n'a pas demandé. **Les listes sont DÉFINITIVES en fin de commission.**